

FICHE DE PREINSCRIPTION

La commission d'attribution des places se réunit une fois par an au cours du premier trimestre. Les demandes sont étudiées par ordre chronologique d'inscription et selon les critères définis dans le règlement de fonctionnement de la structure. Les nouvelles entrées ont lieu principalement entre fin août et fin octobre de chaque année. Une fois votre pré-inscription déposée auprès de la crèche, celle-ci reste valable pour les rentrées suivantes sans démarche particulière de votre part.

Si une place venait à se libérer en cours d'année (déménagement d'un enfant, entrée à l'école), la direction de la crèche s'appuiera sur la liste d'attente pour attribuer cette place.

Nous invitons les familles à anticiper la recherche d'un autre mode de garde dans l'éventualité que la demande n'aboutisse pas.

Vous pouvez contacter le Guichet Unique de la ville de Voreppe : 04 76 50 75 40.

ENFANT

Nom : **Prénom** : **Sexe** :

Date de naissance ou d'accouchement prévue :/...../.....

(la naissance est à confirmer dans le mois qui suit la date d'accouchement)

Mois d'entrée souhaité :

Temps d'accueil souhaité	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Horaire d'arrivée					
Horaire de départ					

Si vous acceptez un temps d'accueil qui ne correspondrait que partiellement à votre demande initiale, quelles sont vos priorités :

.....

RESPONSABLES LEGAUX

PARENT 1

PARENT 2

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse (si différente du parent 1)
.....
Tél. portable :	Tél. portable :
Email :@.....	Email :@.....
Activité professionnelle <input type="checkbox"/>	Activité professionnelle <input type="checkbox"/>
Employeur :	Employeur :
Recherche d'emploi <input type="checkbox"/>	Recherche d'emploi <input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>	Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>
Situation familiale : En couple <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> - Séparés <input type="checkbox"/> - Divorcés <input type="checkbox"/>	

SITUATIONS PRIORITAIRES

Priorité 1 :

- Parent ou enfant porteur de handicap au sein de la famille ou maladie chronique (fournir une attestation)
- Enfant concerné par la demande en cours de détection ou porteur de handicap (fournir une attestation)
- Enfant adressé par la PMI ou travailleur social
- Enfant de parents mineurs
- Enfant dont les parents sont engagés dans un parcours social ou professionnel et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA (fournir une attestation)

Priorité 2 :

- Membre d'une fratrie (enfants présents simultanément pendant 6 mois minimum dans la structure)
- Naissance multiple

Vous avez une situation particulière à nous déclarer ? Faites-le nous savoir :

.....
.....
.....
.....

Je déclare exacts les renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler toute modification relative aux éléments de mon dossier.

Fait à

le

Signature des représentants légaux :